

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France en 2016

Rapporteur : Patrice Pattée

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Cette obligation s'applique également aux acquisitions et cessions réalisées par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville. L'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) intervient sur le territoire dans le cadre d'une convention d'intervention foncière du 11 mai 2011, laquelle a fait l'objet d'un avenant en date du 21 décembre 2015. A ce titre, l'EPFIF a réalisé des acquisitions et des cessions immobilières. La présente délibération en fait également état.

Le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville en 2016 comprend :

- les acquisitions suivantes :
 - deux terrains situés rue Albert 1^{er}.
- les cessions suivantes :
 - un pavillon situé 27 avenue Jules Guesde,
 - un pavillon situé 29 avenue Jules Guesde.

Le bilan des acquisitions et cessions réalisées par l'EPFIF en 2016 comprend :

- les acquisitions suivantes :
 - un pavillon situé 4 avenue du Plessis,
 - un pavillon situé 10 avenue du Plessis.
- la cession suivante :
 - un terrain situé 17 à 25 avenue Jules Guesde.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et par l'EPFIF, dans le cadre de la convention d'intervention foncière conclue avec ce dernier, au cours de l'année 2016.